



## Je ne suis plus parent isolé mais...

Par **eloise66**, le **14/05/2008** à **16:56**

Divorcée j'éleve mes trois enfants et vis depuis peu avec quelqu'un nous ne sommes pas paxés. Chacun gère son budget.

Dans ma déclaration je ne coche donc plus la case T.

Mais la case N dois-je la cocher surtout que je coche aussi la case H car mon dernier est né en 1992.

Merci pour ce renseignement.

Par **Lolotiti**, le **14/05/2008** à **17:58**

Bonjour,

La case N annule la demie part supplémentaire accordée au titre de la case E; c'est simplement pour indiquer que vous ne vivez plus seule.

La case E ne s'applique pas dans votre cas car vous avez des enfants mineurs à votre charge. Celle-ci ne s'applique que si vous êtes seule dans votre logement ou avec vos enfants qui souscrivent leur propre déclaration de revenus et que vous avez eu un ou plusieurs enfants qui ne sont pas rattachés à votre foyer fiscal et c'est uniquement l'année de naissance de l'enfant dernier né qui ouvre à la majoration d'une demie part supplémentaire.

Cordialement.

Par **Lolotiti**, le **14/05/2008** à **17:58**

Bonjour,

La case N annule la demie part supplémentaire accordée au titre de la case E; c'est simplement pour indiquer que vous ne vivez plus seule.

La case E ne s'applique pas dans votre cas car vous avez des enfants mineurs à votre charge. Celle-ci ne s'applique que si vous êtes seule dans votre logement ou avec vos enfants qui souscrivent leur propre déclaration de revenus et que vous avez eu un ou plusieurs enfants qui ne sont pas rattachés à votre foyer fiscal et c'est uniquement l'année de naissance de l'enfant dernier né qui ouvre à la majoration d'une demie part supplémentaire.  
Cordialement.